



ARRETE MUNICIPAL N°087/2021

**Objet : Intervention sur le réseau ORANGE
par COTTEL RESEAUX**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28, L.2212-1 à L.2214-4, L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-1 et R.110-2, R.130-3, R.130-3, R.130-4, R.411-8, R.415-6, R.415-7, R.415-8, R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.116-2 et R.116-2,

Vu la demande formulée par madame Dolorès DELL'ANGELA, assistante administrative dans la société COTTEL RESEAUX,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures destinées à assurer la sécurité et la tranquillité publique lors d'interventions urgentes d'une seule journée et de travaux à impact réduit par la société COTTEL RESEAUX,

ARRETE

Article 1 : Du 06/08/2021 au 31/12/2021 inclus, en cas de travaux urgents d'une seule journée sur le réseau ORANGE, **ou en cas de travaux à impacts réduits**, la société **COTTEL RESEAUX**, sise 4 rue du Transformateur à Bennwihr (68126) est habilité à effectuer les travaux ci-après : création et extension de réseaux, reprise et réparation de réseaux existants, réalisation ou réparations de branchements particuliers, traversée de chaussée par canalisations, travaux topographiques et pose et dépose de poteaux France Télécom.

Article 2 : Par dérogation, ce droit est accordé également aux **prestataires désignés expressément par COTTEL RESEAUX**, dans le cas où la société est dans l'incapacité matérielle de réaliser les dits travaux.

Article 3 : Les travaux nécessitant plus d'une journée ou à impacts plus importants ou nécessitant des autorisations de voiries ou de circulations particulières devront obtenir une autorisation spécifique et adéquate.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne.

-Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale.

Fait à Marlenheim, le 06 août 2021

Le Maire



Daniel FISCHER